



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 17 février 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°3 - 18h45**

L'incendie qui a touché, ce matin, le site de la société SAIPOL à Dieppe est totalement maîtrisé.

Quelques foyers résiduels sont toujours observés. Les sapeurs-pompiers demeureront sur le site la nuit prochaine afin d'observer une veille active.

Onze personnes ont été directement impliquées, 2 personnes sont malheureusement décédées, 1 personne est légèrement blessée et les autres sont choquées.

La cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) mise en place, dès la mi-journée, à l'hôpital de Dieppe, restera opérationnelle jusqu'à lundi matin.

Pour rappel : Cette entreprise n'est pas classée Seveso, elle est soumise à autorisation administrative d'exploitation.

Les services de l'État, notamment la Dreal, la Direccte, la Ddtm et l'Ars demeurent pleinement mobilisés auprès de l'exploitant et de ses salariés.

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a pris un arrêté notifiant à l'exploitant les mesures d'urgence à prendre suite à cet événement (gardiennage, surveillance, purge des circuits, etc...)

Une enquête a été confiée à la Police Nationale sous la conduite des services du Procureur du TGI de Dieppe.

### **SRDCI**

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55  
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
site Internet: [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)